

Direction du bureau du sous-ministre
et du secrétariat

PAR COURRIEL

Le 20 juillet 2020

DEMANDEUR

N/Réf. : 202006-24

Objet : Demande d'accès à l'information

Monsieur,

Nous donnons suite à votre demande d'accès à l'information reçue le 30 juin 2020.

La recherche a permis de repérer de l'information concernant le premier volet de votre demande. Nous vous informons qu'au 30 juin 2020, la Direction générale des ressources humaines a recensé trois employés ayant été déclarés positifs à la COVID-19 pour le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP).

Quant au deuxième volet, le MFFP ne détient aucun document permettant de répondre à cette partie de la demande.

Nous vous indiquons que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le responsable de l'accès à l'information,

ORIGINAL SIGNÉ PAR :

Démosthène Blasi

p. j. Avis de recours